

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2015002

Signataire : Anais SOUVAY

Séance du Conseil Municipal du 15/10/2015

RAPPORTEUR : Claudine PEJOUX

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention entre l'Etat et la Ville pour l'accompagnement des ménages de la structure du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

EXPOSE :

Depuis 2007, la ville d'Aubervilliers s'était engagée, accompagnée par l'Etat et la Région Ile-de-France, pour la mise en œuvre de politiques pionnières en direction de la population Rom issue des bidonvilles installés sur son territoire. Ainsi, le site du 52 Saint-Denis a accueilli le premier village d'insertion Rom.

Dès le début, ce dispositif expérimental innovant avait été conçu comme transitoire et voué à évoluer.

Dorénavant, celui-ci aura vocation à accueillir des ménages issus de l'habitat indigne (PNRQAD, PLHI, PRU, habitat insalubre ou péril dans le diffus) en situation d'urgence sociale et/ou dans le cadre d'opérations tiroirs. En effet, l'augmentation des opérations d'aménagement vouées à résorber l'habitat indigne renforce les besoins en matière d'offre d'hébergement tiroir ou d'urgence, désormais cruciale pour permettre la réalisation de ces projets dans les calendriers impartis.

La convention proposée concerne l'accès et l'accompagnement social des ménages issus de l'habitat indigne, notamment dans le cadre d'opérations tiroirs. La capacité d'hébergement représente 16 T3, 1T1, et 3 chambres.

Ce projet est coordonné par la Ville et l'Etat, dans le cadre d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et les modalités d'accompagnement des ménages sont définies dans le cadre d'un projet social de la résidence, définissant plus précisément les publics accueillis, les missions et les modalités d'intervention.

La MOUS fixant les modalités de soutien de la Ville et de l'Etat à ce projet est contractualisée pour une durée de un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an.

Dans ce cadre la Commune versera la somme de 90 800 € HT à l'ALJ93, actuel prestataire, en charge de la gestion du site et de l'accompagnement des ménages, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

La Commune percevra la part prise en charge par l'Etat, qui s'élève à 50% de la somme totale correspondant à la prestation, soit 45 400 euros HT. La part prise en charge par la Commune s'élève à 45 400 euros HT.

Il est proposé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention entre l'Etat et la Ville .

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 OCTOBRE 2015

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 octobre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	Mme KOUAME Akoua Marie
Mme MARINO Danièle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire

Mme LENOURY Nadia représentée à partir de la question n°270

M. Eric PLEE arrivé à partir de la question n°277

Mme FAGARD Alice représentée par M. CECCOTTI RICCI Roland jusqu'à la question n° 278

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderahim, RACHEDI Hakim.

Secrétaire de séance : Mme KOUAME Akoua Marie

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2015002

Signataire : Anais SOUVAY

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention entre l'Etat et la Ville pour l'accompagnement des ménages de la structure du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'engagement de la municipalité à favoriser la recherche de solutions de logement pour les ménages concernés par des opérations de lutte contre l'habitat indigne et relevant d'urgence sociale

Vu le projet de convention attributive de subvention relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention attributive de subvention relative a une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat.

AUTORISE le Maire ou son représentant à le signer.

Reçu en préfecture le : 16/10/2015

Publié le : 16/10/2015

Certifié exécutoire le : 16/10/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Maria MERCADER Y PUIG